



# **FEUILLE DE ROUTE DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

*GASeP : feuille de route pour promouvoir la sûreté  
de l'aviation en Afrique et au Moyen-Orient*

**Charm el-Cheikh (Égypte), 22 – 24 août 2017**

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE RÉGIONALE SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION  
EN AFRIQUE ET AU MOYEN-ORIENT  
[CHARM EL-CHEIKH (ÉGYPTE), 22 – 24 AOÛT 2017]**

**FEUILLE DE ROUTE DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT  
POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

1. La feuille de route de l'Afrique et du Moyen-Orient pour la sûreté de l'aviation, entérinée par la Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation [Charm el-Cheikh (Égypte), 22 – 24 août 2017], constitue la base des travaux à effectuer par les groupes AVSEC/FAL régionaux compétents, en conformité avec le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP).
2. L'**Appendice A** de la feuille de route définit les mesures/tâches, les responsabilités et les résultats attendus pour les six priorités clés suivantes :
  - Renforcer la sensibilisation au risque et l'évaluation du risque ;
  - Développer une culture de sûreté ;
  - Développer les capacités humaines en sûreté de l'aviation ;
  - Améliorer les ressources technologiques et encourager l'innovation ;
  - Améliorer la supervision et le contrôle de la qualité ;
  - Accroître la coopération régionale et le soutien.
3. Les priorités clés figurant ci-dessus sont pour la plupart tirées du Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP), que le Conseil de l'OACI a examiné à la septième séance de sa 211<sup>e</sup> session, le 16 juin 2017, et qui a été communiqué aux États et aux organisations internationales le 11 juillet 2017 pour observations.
4. La feuille de route est un document évolutif aligné sur le GASeP ; elle tient compte des déclarations AVSEC ci-après, qui ont été approuvées dans les Régions AFI et MID :
  - Déclaration de Windhoek sur la sûreté de l'aviation et la facilitation, entérinée le 7 avril 2016
  - Déclaration de Riyad sur la sûreté de l'aviation et la facilitation, entérinée le 31 août 2016 à Riyad (Royaume d'Arabie Saoudite)
  - Déclaration de Dubaï sur la cybersécurité, entérinée le 4 avril 2017 à Dubaï (Émirats Arabes Unis)
5. Le rôle principal de la feuille de route AVSEC AFI et MID est d'aider et d'encourager les États des Régions Afrique et Moyen-Orient et les parties prenantes à travailler ensemble à la mise en œuvre concrète des mesures/tâches convenues pour réaliser les objectifs du GASeP. La feuille de route AVSEC AFI et MID réunira les États et les parties prenantes dans un effort holistique et coordonné pour renforcer la collaboration régionale et inter-régionale en matière de sûreté de l'aviation.

6. Si tous les États et les parties prenantes s’acquittent de leurs responsabilités liées à la feuille de route, le niveau soutenu de sûreté et de sécurité des vols civils aidera à prévenir les pertes humaines, économiques, financières et autres. Le renforcement du système aéronautique créera un environnement favorable à la croissance et au développement économiques dans les États AFI et MID.
7. L’**Appendice A** de la feuille de route devrait être examiné et mis à jour de façon coordonnée par les groupes AVSEC/FAL régionaux compétents, par l’intermédiaire des bureaux régionaux de l’OACI, en fonction des menaces régionales spécifiques existantes et émergentes concernant la sûreté de l’aviation ainsi que du GAsEP et ses amendements.
8. Les groupes AVSEC/FAL régionaux compétents devraient élaborer des plans d’action détaillés pour assurer la mise en œuvre effective de la feuille de route, en tenant compte des dispositions des déclarations mentionnées ci-dessus et des ressources disponibles des États.
9. À l’appui de l’initiative « Aucun pays laissé de côté » de l’OACI, les États devraient s’efforcer d’apporter aux pays qui en ont besoin l’aide nécessaire pour la mise en œuvre de la feuille de route.
10. Les États devraient déterminer et exécuter les mesures/tâches appropriées selon un ordre de priorité prenant en considération leurs domaines où le risque est le plus grand. Pour les aider à prioriser, les États peuvent utiliser l’information contenue dans l’Énoncé OACI du contexte de risque à l’échelle mondiale, les résultats des audits de l’USAP et le retour d’information provenant des bureaux régionaux OACI accrédités auprès des États AFI et MID.
11. Les groupes AVSEC/FAL régionaux compétents travailleront avec les bureaux régionaux OACI accrédités auprès des États AFI et MID afin de collaborer avec les Administrations, les organisations internationales et régionales et les acteurs de l’industrie pour appuyer la mise en œuvre effective de la feuille de route.
12. Les groupes AVSEC/FAL régionaux compétents travailleront avec les bureaux régionaux OACI accrédités auprès des États AFI et MID pour suivre la mise en œuvre de la feuille de route et fournir des rapports d’avancement périodiques aux organismes concernés, en fonction du retour d’information des États sur la mise en œuvre de la feuille de route.

Les ministres responsables de l’aviation civile en Afrique et au Moyen-Orient s’engagent à veiller à ce que des mesures soient prises dans tous les États conformément aux plans d’action détaillés qui seront élaborés par les groupes AVSEC/FAL régionaux :

- **Renforcer la sensibilisation au risque et l’évaluation du risque.** Il est indispensable de comprendre les risques pour que les politiques et les mesures soient efficaces, proportionnées et durables. Effectuer des évaluations de risque aidera à déceler les lacunes et les faiblesses auxquelles il sera alors possible de remédier sans délai de la manière la plus pratique possible et en utilisant au mieux les ressources.
- **Développer une culture de sûreté.** La promotion d’une culture de sûreté effective est essentielle pour obtenir de bons résultats sur le plan de la sûreté. Une culture de sûreté forte doit être développée au sein de chaque organisation en partant de la haute direction.

- **Développer les capacités humaines en sûreté de l'aviation.** L'existence d'un personnel bien formé, motivé et professionnel est un préalable essentiel à la sûreté effective de l'aviation
- **Améliorer les ressources technologiques et encourager l'innovation.** Promouvoir et appliquer de meilleures solutions technologiques et des techniques novatrices peuvent donner les moyens de renforcer l'efficacité de la sûreté tout en garantissant l'efficacité opérationnelle.
- **Améliorer la supervision et le contrôle de la qualité.** Des processus efficaces de supervision et de contrôle de la qualité, à l'échelle mondiale, nationale et locale, sont essentiels pour mettre en place une sûreté de l'aviation effective et durable.
- **Accroître la coopération régionale et le soutien.** Accroître la coopération entre et dans les États permettra d'atteindre plus rapidement et plus efficacement les objectifs clés de sûreté.

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE RÉGIONALE SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION  
EN AFRIQUE ET AU MOYEN-ORIENT**

Nous, Ministres de l'Afrique et du Moyen-Orient responsables de l'aviation civile, réunis à Charm El Cheikh, Égypte, le 24 août 2017, à l'occasion de la Conférence ministérielle régionale sur la sûreté de l'aviation en Afrique et au Moyen-Orient, adoptons la feuille de route pour la sûreté de l'aviation en Afrique et au Moyen-Orient et

Réaffirmons la nécessité d'accroître la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI dans le domaine de la sûreté de l'aviation afin d'aborder, dans une perspective régionale, les enjeux mondiaux relatifs à la sûreté de l'aviation.

Fait à Charm El Cheikh, Égypte, le 24 août 2017.

  
S.E. Sherif Fathi,  
Ministre de l'aviation civile de l'Égypte,  
Président de la Conférence ministérielle régionale  
sur la sûreté de l'aviation en Afrique et au Moyen-Orient

au nom des États de l'Afrique et du Moyen-Orient présents à la Conférence.

Fait à Charm El Cheikh, Égypte, le 24 août 2017.

**APPENDICE A**

FEUILLE DE ROUTE AVSEC AFI ET MID – Priorités, tâches et résultats attendus

<i><b>PRIORITÉ</b></i>	<i><b>MESURES/TÂCHES</b></i>	<i><b>RESPONSABILITÉ</b></i>	<i><b>RÉSULTAT ATTENDU</b></i>
<i><b>RENFORCER LA SENSIBILISATION AU RISQUE ET L'ÉVALUATION DU RISQUE</b></i>	Renforcer la sensibilisation au risque au moyen d'ateliers et de séminaires.	OACI, États, industrie	Établissement d'une méthode efficace d'évaluation du risque de sûreté par les États
	Examiner les résultats des audits de l'USAP-CMA pour déterminer les principales carences.	OACI, États	Amélioration de la mise en œuvre effective (EI) des éléments cruciaux des systèmes nationaux de supervision de la sûreté
	Effectuer des évaluations de risque nationales et régionales pour déterminer le niveau de menace	États, groupes AVSEC/FAL régionaux	Mise en œuvre effective de mesures de sûreté préventives
	Déterminer les cybermenaces et élaborer des mesures d'atténuation.	États, industrie	Mise en place de mesures d'atténuation des cybermenaces
	Évaluer les risques émergents liés aux systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS).	OACI, États, industrie	Réalisation et maintien de la sûreté de l'exploitation des RPAS
	Évaluer les menaces liées aux MANPADS.	OACI, États	Mise en place de mesures d'atténuation des risques associés aux MANPADS
	Définir et appliquer des mesures pour contrer les menaces possibles contre la sûreté côté ville.	États	Mise en place de mesures d'atténuation des risques contre la sûreté côté ville
	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant la menace interne.	États	Mise en place de mesures d'atténuation des risques liés à la menace interne
<i><b>DÉVELOPPER UNE CULTURE DE SÛRETÉ</b></i>	Promouvoir l'élaboration de programmes de sensibilisation à la sûreté qui favorisent d'abord une culture de sûreté positive.	OACI, États, industrie	Tenue de séminaires, de conférences et de cours selon qu'il convient  Établissement de programmes de sensibilisation à la sûreté et prise en compte de ces programmes dans le NCASTP pour mise en œuvre  Renforcement de la culture de sûreté

<i><b>PRIORITÉ</b></i>	<i><b>MESURES/TÂCHES</b></i>	<i><b>RESPONSABILITÉ</b></i>	<i><b>RÉSULTAT ATTENDU</b></i>
	Veiller à ce que les programmes nationaux de contrôle de la qualité comprennent des dispositions qui permettent un véritable suivi de la mise en œuvre d'une culture de sûreté.	États	Emploi efficace des ressources en matière de sûreté
	Promouvoir une culture de compte rendu des incidents de sûreté, quels qu'ils soient, par toutes les parties prenantes.	États, industrie	Communication rapide de tous les incidents AVSEC
	Envisager la mise en place d'incitatifs pour la communication d'informations sur les incidents de sûreté.	États	Réduction des incidents de sûreté
<i><b>DÉVELOPPER LES CAPACITÉS HUMAINES EN SÛRETÉ DE L'AVIATION</b></i>	Fournir des fonds suffisants pour s'assurer un personnel de sûreté solide, compétent et motivé.	États	Professionnalisation de la main-d'œuvre Amélioration de la performance au travail
	Encourager les centres de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA) à partager les ressources (élaboration de cursus, instructeurs et programmes d'échange, notamment).	OACI, AATO, États	Utilisation optimale des ressources Amélioration de la qualité de la formation Mise en œuvre effective des SARP
	Soutenir l'élaboration de matériel didactique sur les menaces nouvelles et émergentes.	OACI, États, industrie	Atténuation des menaces nouvelles/émergentes
<i><b>AMÉLIORER LES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES ET ENCOURAGER L'INNOVATION</b></i>	Mener des activités de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation de technologies appropriées, y compris la prise en compte des considérations relatives aux facteurs humains.	OACI, États, industrie	Renforcement de la détermination des menaces et de l'identification des personnes d'intérêt
	Pour chaque type d'équipement de sûreté, établir de manière détaillée le type de menace à détecter.	États	Mise en œuvre effective des procédures de sûreté
	Évaluer les technologies disponibles pour chaque type d'équipement de sûreté.	États, industrie	Mise en œuvre effective des procédures de sûreté
<i><b>AMÉLIORER LA SUPERVISION ET LE CONTRÔLE</b></i>	Soutenir la réalisation des cibles et du plan d'action ministériel de Windhoek (à court terme, moyen terme et long terme).	OACI, États, industrie	Amélioration de la mise en œuvre effective des EC par les États des régions

<i><b>PRIORITÉ</b></i>	<i><b>MESURES/TÂCHES</b></i>	<i><b>RESPONSABILITÉ</b></i>	<i><b>RÉSULTAT ATTENDU</b></i>
	Soutenir la réalisation des cibles et du plan d'action ministériel de Riyad (à court terme, moyen terme et long terme).	OACI, États, industrie	Amélioration de la mise en œuvre effective des EC par les États des régions
	Établir un mécanisme pour la résolution des écarts constatés dans le cadre de l'USAP-CMA et mettre en œuvre des mesures d'intervention immédiate.	États	Amélioration de la mise en œuvre effective des EC par les États des régions
	Analyser les données du contrôle de qualité national afin de déceler les problèmes de mise en œuvre qui sont systémiques et qui exigent une attention au niveau préparatoire.	États	Mise en œuvre effective des programmes de sûreté aéroportuaire
	Encourager l'élaboration de plans d'action et la détermination de moyens possibles d'assistance, de formation ou de transfert des connaissances à l'appui des audits de l'USAP-CMA .	OACI, États, industrie	Amélioration de la mise en œuvre effective des EC par les États des régions
<b>RENFORCER LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET LE SOUTIEN</b>	Coordonner la mise en œuvre des diverses déclarations régionales dans le domaine de la sûreté de l'aviation.	OACI	Harmonisation de la démarche pour la mise en œuvre des SARP
	Encourager la participation et le soutien des organisations régionales à la mise en œuvre des projets AVSEC.	OACI, organisations régionales	Mise à disposition de ressources pour soutenir la mise en œuvre des programmes AVSEC
	Solliciter le soutien de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de son organe technique chargé de la sûreté de l'aviation.	OACI, CAAC, CAFAC, CUA	Coordination effective des programmes AVSEC
	Veiller à ce que les groupes AVSEC/FAL régionaux établissent et tiennent à jour une base de données régionale des centres de formation et d'experts en sûreté de l'aviation.	Groupes AVSEC/FAL régionaux	Disponibilité de ressources supplémentaires pour la formation
	Encourager la mise en œuvre de la Résolution 2309 (2016) du Conseil de sécurité des Nations Unies et la réalisation des objectifs du GASep/de la feuille de route auprès des entités locales participant aux activités AVSEC.	OACI	Connaissance accrue des dispositions de la Résolution 2309 du CSNU et priorité donnée au renforcement de la sûreté de l'aviation dans chaque État